

19.12 AGENCY

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 3100 €

69 AVENUE DANIELLE CASANOVA 94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS CRETEIL 909125429

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 08/11/2023

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 42 rue d'estienne d'orves 91370 Verrières-le-Buisson, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 69 AVENUE DANIELLE CASANOVA 94200 IVRY-SUR-SEINE à compter du 12/10/2023.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Laura Vinot, associé(e)

Marion GROS, associé(e)